

# AIDES AU CONVENTIONNEMENT DES LOGEMENTS PRIVÉS – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'INTERMEDIATION LOCATIVE - DISPOSITIF LOUEZ FACILE



## Cible

Logements locatifs privés existants



## Bénéficiaires

Propriétaires bailleurs de logements privés



## Conditions d'éligibilité

- Logement privé loué en tant que résidence principale
- Logement situé dans une commune en rattrapage au titre des obligations assignées par la loi SRU, ainsi que les communes de la zone C.
- Plafonds de ressources à respecter pour les locataires
- Niveau de loyer fixé par la Métropole
- Signature d'une convention ANAH de 6 ans



## Montant de l'aide

- Prise en charge par la Métropole de l'intervention d'une Agence Immobilière sociale ou à vocation sociale (AIS ou AIVS) pour :
  - Un accompagnement personnalisé des propriétaires pour le montage des dossiers de défiscalisation (85% d'avantages fiscaux)
  - La sécurisation et la simplification de la gestion de la location